Théâtralités

ANNÉE 2020 - NUMÉRO 96 SEPTEMBRE

Bulletin
du Comité Départemental
FNCTA
de la Haute Garonne

Directeur de Publication
André Ruiz

Rédacteurs

Francis Daguier

André Ruiz
andre.ruiz0001@orange.fr

*Envoyez-nous avant le **15 de chaque mois** vos articles, les retours d'évènements, l'annonce de tous vos spectacles et toutes vos informations.*

Rendez-vous avec le Théâtre le mercredi à 13h sur Altitude FM 93.5 La Radio du Grand Toulouse

DANS CE NUMÉRO :

Edito du président	1
Petites Formes et Cies	1
Nouvelles des Festivals	2
Infos Covid	3
Cotisations FNCTA	4
Radio Théâtralités	4

Editorial du Président

C'est la rentrée et ce maudit virus ne nous lâche pas. Au contraire notre département vient de passer en zone rouge. Cela devient compliqué pour utiliser les salles municipales, organiser nos manifestations, nos rassemblements, nos répétitions. Septembre s'annonce maussade. Nous venons d'apprendre l'annulation du Festival de Valence sur Baïse et nous avons été contraints d'annuler « Petites Formes et Cies », la journée de rencontre des troupes que nous organisons chaque année avec la Cie des Santufayons à Beauzelle ainsi que notre assemblée Générale prévue initialement le 27 mars , reportée au 27 septembre à Beauzelle, qui ne peut non plus se tenir et qui sera organisée sous



forme électronique, processus qui peut être utilisé dans les circonstances actuelles.
Mais ne nous décourageons pas. Gardons espoir que cette incertitude qui entrave nos initiatives sera bientôt dénouée et que nous pourrons nous retrouver bientôt dans nos spectacles et nos festivals comme ceux de Verfeil et de Labastide Beauvoir en novembre , et le nouveau Festival de Fonsorbes en décembre, qui, nous le souhaitons vivement, pourront être maintenus et que nos répétitions pourrons reprendre dans des conditions normales et nos spectacle se jouer devant un public nombreux.
En attendant certains poursuivent leur activités sans se laisser vaincre par le découragement et trouvent des solutions pour répéter ou jouer en plein air et mettent en place des protocoles de mesures barrière conformément aux textes en vigueur afin de maintenir en vie leur passion du théâtre.
Bonne rentrée à tous. AR

Petites Formes et Cies 2020



Compte tenu des contraintes règlementaires dues à l'épidémie de covid 19,
et du très petit nombre de participants,

le Comité Départemental FNCTA
de la Haute Garonne
et la Cie des Santufayons
ont décidé, à regret,
d'annuler la Journée de Rencontre
« Petites Formes et Cies »
qui devait se dérouler le dimanche 27 septembre 2020 au pigeonnier des Arts. À BEAUZELLE.

Toutes nos excuses aux Compagnies qui avaient proposé leurs petites formes et à celles qui souhaitaient participer à cette Journée.

Nous espérons nous retrouver très bientôt en d'autres occasions
si les circonstances nous le permettent

Le Comité Départemental et Les Santufayons

Nouvelles des Festivals





du vendredi 20

au dimanche 22 novembre 2020
à Labastide Beauvoir

5ème édition du **Festival**





Pour plus d'informations allez sur le site de l'**URMP** : **https://fncta-midipy.fr/**

Infos COVID 19

Reprise des ateliers et manifestations dans le respect des mesures barrières

L'état d'urgence sanitaire entré en vigueur le 24 mars 2020 pour face à l'épidémie de Covid-19 a pris fin le vendredi 10 juillet 2020.
Toutefois, pour éviter un rebond de l'épidémie, des restrictions restent toujours en vigueur, notamment sur les rassemblements
Actuellement, les manifestations peuvent se tenir en respectant un certain nombre règles, qui pourront évoluer.
Elles peuvent être interdites par le préfet.
Les règles à respecter sont définies par le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897).

Déclaration préalable de la Manifestation

Tout d'abord, **les organisateurs de tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes** doivent adresser une **déclaration au préfet de département** sur le territoire duquel la manifestation doit avoir lieu.
L'organisateur de l'événement doit fournir un **dossier complet précisant les mesures prévues qui garantissent le strict respect des mesures sanitaires** dites "barrières" prévues à l'article 1 du décret n°2020-860. En annexe du décret figurent les mesures d'hygiène obligatoires et mesures barrières.
Le préfet peut interdire la manifestation s'il considère les mesures de prévention insuffisantes.
Le dossier devra nécessairement comporter l'engagement du déclarant à les faire appliquer.
La demande devra être transmise avec l'avis de la mairie concernée par la manifestation.

Des règles selon le type de lieu

Le décret défini, par ailleurs, les règles selon le type de classement du lieu où ont lieu les représentations. Par exemple, pour les ERP (Établissements Recevant du Public) de type L comme une salle de spectacle :

- Les personnes accueillies doivent être assises,
- Une distance minimale d'un siège doit être laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble,
- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des distanciations.
- Port du Masque obligatoire dans le lieu pour les plus de 11 ans. Sauf, une fois assis ou pour la pratique artistique.

Un évènement qui se déroule dans une enceinte matérialisée et contrôlée constitue de fait un ERP de plein air, le port du masque est obligatoire (article 27 du décret).

Aide à la prise de décision

Le ministère de la Culture a mis en ligne des documents d'aide à la reprise : https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels/Deconfinement-recommandations-sanitaires-pour-la-reprise-d-activite



LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE
FEDERATION NATIONALE
DES COMPAGNIES DE THEÂTRE AMATEUR

L'ASSEMBLEE GENERALE DU CD31

prévue le dimanche 27 septembre 2020 à 9h30 à BEAUZELLE est annulée

Elle sera remplacée par un vote électronique.
Chaque responsable de troupe recevra un mail explicatif contenant tous les documents necessaires ainsi qu'un lien électronique permettant de voter sur les différents sujets de l'AG.

Votez pour élire votre nouveau CD !

Envoyez vos nouvelles à andre.ruiz0001@orange.fr

Radio Altitude FM

L'émission radio « Théâtralités »

« L'Émission qui parle du Théâtre Amateur » reprend ses quartiers au studio d'Altitude FM.
À partir du 2 septembre !

Voici le programme du mois :

2 septembre : Emission de rentrée
9 septembre : Les festivals 1ère partie
16 septembre : Les festivals 2ème partie
23 septembre : Troupe : Clair de Scène
30 septembre : Troupe : A Fleur de Mots

Si vous souhaitez passer à la radio pour parler de votre troupe ou d'un évènement contactez moi : andre.ruiz0001@orange.fr

Retrouvez nous sur Altitude FM 93.5
chaque mercredi à 13h

Cotisations FNCTA 2021



N'oubliez pas de renouveler vos cotisations sur le site National de la FNCTA : fncta.fr

Pourquoi adhérer à la FNCTA ?

Pour rencontrer d'autres troupes et comédiens amateurs et échanger expériences, savoir-faire et émotions

Pour participer à de nombreux festivals dans votre région, partout en France et même à l'étranger

Pour faire partie d'un réseau et ne pas rester seul avec ses questions

Pour être informé de l'actualité du théâtre amateur (revue *Théâtre et Animation*, newsletter, bulletins régionaux et départementaux, sites de la FNCTA et de ses antennes en régions)

Pour bénéficier de tarifs préférentiels auprès des sociétés de droits d'auteur, des assurances et de certains théâtres partenaires

Pour appartenir à une fédération entièrement dédiée au théâtre amateur... créée, gérée et animée par des bénévoles !